

Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 13 avril 2018

Etaient présents :

Dominique CERVONI, Antoine CERVONI, Jules PAVERANI, Jean-Pierre TOMEI, Michel TOMEI, Nicole STRENNA, Pascale LUCIANI, Danielle VINCENT, Louis-Jean OLIVIER

Absents :

Jean-Michel FANTOZZI, Marie-Christine VIALE, Patricia CALISTI, Jean-Antoine CIOSI

Arrivée de Marie-Christine VIALE à 18h12.

Ordre du jour de la séance :

- 1- Admission en non valeur - Créances irrécouvrables - Budget principal 2018
- 2- Admission en non valeur - Créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement 2018
- 3- Eclairage public - Mise en place luminaires LED sur les secteurs de Funtana Vecchia, Campu et Santa-Severa
- 4- Remise en état des parties carrossables et piétonnes sur le Port de Santa-Severa – Plan de financement
- 5- Délibération autorisant la mise en oeuvre de la procédure de droit d'un bien vacant et sans maîtres (article 713 du Code civil) - Procédure DE SANSONETTI Joseph Marie
- 6- Vente de terrains du CCAS
- 7- Vote des taux d'imposition destaxes locales pour l'année 2018
- 8- Vote du budget primitif M14 2018
- 9- Vote du budget primitif M49 2018

Michel TOMEI est nommé secrétaire de Séance.

Délibération n°2018/03/001 : Admission en non valeur - Créances irrécouvrables - Budget principal 2018

Le Maire informe le Conseil municipal,

Après avoir épuisé les moyens dont il dispose pour recouvrer les créances de la Commune auprès des divers débiteurs de la Commune, le Trésorier demande l'admission en non-valeur de produits se rapportant aux exercices 2000, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2013, et pour lesquels les recherches entreprises auprès des débiteurs se sont déclarées infructueuses par la Direction générale des finances publiques.

A cet effet, le Trésorier a adressé à l'administration municipale l'état de ce produit dont la synthèse est présentée ci-après :

Exercice	Réf. Pièce	Nom redevable	Montant	Motif présentation
2000	T-873126	CUEFF Paulette	99.09 €	NPAI et demande renseignements négative
2002	T-876450	SANTONI Guy	37.87 €	NPAI et demande renseignements négative

2003	T-61	L'OMBRA BAR	474 €	NPAI et demande renseignements négative
	T-900041000467	SARL SEERCAP	100 €	NPAI et demande renseignements négative
2004	T-90068000128	CUEFF Paulette	74.55 €	NPAI et demande renseignements négative
	T-900068000391	PEUGEOT Marie-Christine	135 €	NPAI et demande renseignements négative
	T-900068000452	SARL SEERCAP	150 €	NPAI et demande renseignements négative
2005	T-900036000280	LEANDRI Martial	200.50 €	NPAI et demande renseignements négative
	T-900036000483	SUSINI Claire	200.50 €	NPAI et demande renseignements négative
2006	T-900025000001	A SULORNA Glacier	50 €	NPAI et demande renseignements négative
	T-900025000276	LE PETIT MARCHE	100 €	NPAI et demande renseignements négative
	T-900025000402	PEUGEOT Marie-Christine	100 €	NPAI et demande renseignements négative
	T-900025000417	POLI Roland	100 €	NPAI et demande renseignements négative
	T-900025000451	SCI MEBAN	100 €	NPAI et demande renseignements négative
	T-900025000490	SUSINI Claire	100 €	NPAI et demande renseignements négative
2007	T-900020000155	DOLFI Robert	100 €	NPAI et demande renseignements négative
	T-900020000266	LABATE Franck	50 €	NPAI et demande renseignements négative
	T-900020000414	POLI Roland	100 €	NPAI et demande renseignements négative
2013	T-95	U CAPEZZU	160 €	NPAI et demande renseignements négative

Le total de l'admission en créance éteinte s'élève à 2 431,51 €.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

D'approuver l'admission en non-valeur se rapportant aux exercices 2000, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2013 d'un montant total de 2 431,51 €,

D'imputer l'admission en créance éteinte au budget général de la Commune, chapitre 65, article 6541.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

 **Délibération n°2018/03/002 : Admission en non valeur - Créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement 2018**

Le Maire informe le Conseil municipal,

Après avoir épuisé les moyens dont il dispose pour recouvrer les créances de la Commune auprès des divers débiteurs de la Commune, le Trésorier demande l'admission en non-valeur de produits se rapportant aux exercices 2001, 2003, 2004, 2005, 2006, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, et pour lesquels les recherches entreprises auprès des débiteurs se sont déclarées infructueuses par la Direction générale des finances publiques.

A cet effet, le Trésorier a adressé à l'administration municipale l'état de ce produit dont la synthèse est présentée ci-après :

Exercice	Réf. Pièce	Nom redevable	Montant	Motif présentation
2001	T-15300	MAJANI FERNANDES Véronique	226.84 €	PV perquisition et demande renseignements négative
2003	T-900003000461	SANTINI Jean-Louis	226.50 €	NPAI et demande renseignements négative
2004	T-900016000461	SANTINI Jean-Louis	226.50 €	NPAI et demande renseignements négative
2005	T-900004000286	LEANDRI Martial	226.50 €	PV perquisition et demande renseignements négative
2006	T-900001000172	EL MADANI Ahmed	226.50 €	PV perquisition et demande renseignements négative
	T-900001000429	POLI Roland	226.50 €	NPAI et demande renseignements négative
2008	R-1-84	CAMPANA Jean	226.50 €	PV perquisition et demande renseignements négative
2009	R-1-312	Les écuries de Marine et Chloé	120 €	NPAI et demande renseignements négative
	R-1-312	Les écuries de Marine et Chloé	17 €	NPAI et demande renseignements négative
	R-1-76	Brasserie L'Onda	120 €	NPAI et demande renseignements négative
	R-1-76	Brasserie L'Onda	106.50 €	NPAI et demande renseignements négative
2010	R-1-600	WILBOT Candy	10 €	NPAI et demande renseignements négative
	R-1-600	WILBOT Candy	44.75 €	NPAI et demande renseignements négative
	R-1-600	WILBOT Candy	56.75 €	NPAI et demande renseignements négative
	R-1-600	WILBOT Candy	8 €	NPAI et demande renseignements négative
2011	R-1-335	Les écuries de Marine et Chloé	119 €	NPAI et demande renseignements négative
	R-1-335	Les écuries de Marine et Chloé	15 €	NPAI et demande renseignements négative
	R-1-560	SILVA PERREIRA Maria	39 €	NPAI et demande renseignements négative

	R-1-560	SILVA PERREIRA Maria	12 €	NPAI et demande renseignements négative
2011	R-1-560	SILVA PERREIRA Maria	94 €	NPAI et demande renseignements négative
	R-1-560	SILVA PERREIRA Maria	15 €	NPAI et demande renseignements négative
2012	R-1-573	SILVA PERREIRA Maria	13 €	NPAI et demande renseignements négative
	R-1-573	SILVA PERREIRA Maria	94 €	NPAI et demande renseignements négative
	R-1-573	SILVA PERREIRA Maria	119 €	NPAI et demande renseignements négative
	R-1-573	SILVA PERREIRA Maria	16 €	NPAI et demande renseignements négative

Le total de l'admission en créance éteinte s'élève à 2 604.84 € €.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

D'approuver l'admission en non-valeur se rapportant aux exercices 2001, 2003, 2004, 2005, 2006, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 d'un montant total de 2 604.84 €,

D'imputer l'admission en créance éteinte au budget général de la Commune, chapitre 65, article 6541.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

 **Délibération n°2018/03/003 : Eclairage public - Mise en place de luminaires LED sur les secteurs de Funtana Vecchia, Campu et Santa-Severa - Plan de financement**

Le Maire expose au Conseil municipal le projet relatif à l'éclairage public.

Ce projet consiste en la mise en place de luminaires LED sur les secteurs de Funtana Vecchia, Campu et Santa-Severa.

Le montant de l'opération est estimé à 42 583.08 € HT.

Considérant le plan de financement proposé :

Dépenses		Recettes	
Eclairage public – mise en place de luminaires LED	42 583.08 €	Financeurs	Montant
		Collectivité de Corse (50 %)	21 291.54 €
		Etat – DETR (30 %)	12 774.92 €
		Commune (20 %)	8 516.62 €
Total dépense	42 583.08 €	Total recettes	42 583.08 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide,

D'adopter le plan de financement proposé,

De solliciter les subventions auprès des différents organismes financeurs,

Charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ce projet et l'autorise à signer toutes les pièces utiles s'y rapportant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

✚ Délibération n°2018/03/004 : Remise en état des parties carrossables et piétonnes sur le Port de Santa-Severa - Plan de financement

Le Maire expose au Conseil municipal le projet relatif à la remise en état des parties carrossables et piétonnes sur le Port de Santa-Severa.

Ce projet comprend la fourniture et la pose de bornes de voirie aux abords du plan d'eau, la pose de résine autour des arbres ainsi que la réalisation d'un enrobé 0/10 rouge d'une épaisseur de 5 cm.

Le montant de l'opération est estimé à 68 095.75 € HT.

Considérant le plan de financement proposé :

Dépenses		Recettes	
Remise en état des parties carrossables et piétonnes sur le Port de Santa-Severa	68 095.75 €	Financeurs	Montant
		Etat – DETR (40 %)	27 238.30 €
		Collectivité de Corse (40 %)	27 238.30 €
		Commune (20 %)	13 619.15 €
Total dépense	68 095.75 €	Total recettes	68 095.75 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide,

D'adopter le plan de financement proposé,
De solliciter les subventions auprès des différents organismes financeurs,
Charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ce projet et l'autorise à signer toutes les pièces utiles s'y rapportant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

✚ Délibération n°2018/03/005 : Délibération autorisant la mise en oeuvre de la procédure de droit d'un bien vacant et sans maîtres (article 713 du Code civil) - Procédure DE SANSONETTI Joseph Marie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maîtres et particulièrement des dispositions de l'article 713 du Code Civil qui attribue ces biens à la commune. Il indique que le bien sis :

Section	Numéro	Surface
J	892	41

Appartenait à DE SANSONETTI Joseph Marie comme en témoigne les éléments réunis, que cette personne est décédée, depuis plus de 30 ans sans laisser de successibles, que ce bien n'est devenu la propriété de personne, et que l'Etat n'est pas entré en possession de ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général de Propriété des Personnes Publiques, notamment en ses articles L 1122-1, L1123-1 premier alinéa, L 1123-2,

Vu l'article 713 du Code Civil,

Décide d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil afin d'intégrer ce bien dans le domaine privé communal,

Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure et l'autorise à effectuer toute démarche nécessaire et signer toute pièce utile à cette procédure.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Délibération n°2018/03/006 : Vente de terrains du CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'article L 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Les délibérations par lesquelles les commissions administratives chargées de la gestion des établissements publics communaux changent en totalité ou en partie l'affectation des locaux ou objets immobiliers ou mobiliers appartenant à ces établissements, dans l'intérêt d'un service public ou privé quelconque, ou mettent ces locaux et objets à la disposition, soit d'un autre établissement public, ou privé, soit d'un particulier, ne sont exécutoires qu'après accord du conseil municipal.* »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par courrier en date du 2 août 2017, M. Raphaël COLOMBANI l'a informé être intéressé par l'acquisition de deux parcelles cadastrées section I n° 1018 et 1014 au hameau de Castiglione, d'une superficie de 32 m² et 42 m², représentant une superficie totale de 74 m², pour lesquelles le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire.

Des lors, par délibération n° CCAS2017/04/002 en date du 14 décembre 2017, le CCAS a décidé de céder ces terrains à M. Raphaël COLOMBANI pour un montant de 148 € soit 2 € le m².

Après discussion et délibération, le Conseil municipal,

Décide d'autoriser le CCAS à vendre à M. Raphaël COLOMBANI les parcelles de terrain cadastrées section I 1018 et 104, d'une superficie totale de 74 m² au prix de 148 €,

Autorise Monsieur le Maire, Président du CCAS à signer les actes notariés.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Délibération n°2018/03/007 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la situation du budget principal est saine et propose le maintien des taux d'imposition pour 2018.

Le Conseil,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Décide de maintenir les taux d'imposition 2018 ainsi qu'il suit :

• Taxe d'habitation	21.06 %	276 939 €
• Taxe foncière (bâti)	10.23 %	91 569 €
• Taxe foncière (non bâti)	57.66 %	346 €
• CFE	15.89 %	14 555 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

🚩 Délibération n°2018/03/008 : Vote du budget primitif M14 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2018.

Conformément à l'article L 1612-6 du CGCT, un budget peut être voté en suréquilibre : «...n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont dans la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent. »

L'article L 1612-7 du CGCT précise que « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comprend ou reprend un excédent reporté par la décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Le vote de la section de fonctionnement en suréquilibre (+ 529 488.51 €) semble nécessaire dans le cadre d'une gestion prudente des finances de la commune.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vote comme suit le budget primitif M14 2018 :

Section de fonctionnement – vue d'ensemble

Dépenses	Recettes
931 069.56 €	1 460 558.07 €

Section d'investissement – vue d'ensemble

Dépenses	Recettes
532 461.43 €	532 461.43 €

Vote : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 2.

✚ Délibération n°2018/03/009 : Vote du budget primitif M49 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2018.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vote comme suit le budget primitif M49 2018 :

Section de fonctionnement – vue d'ensemble

Dépenses	Recettes
485 471.97 €	485 471.97 €

Section d'investissement – vue d'ensemble

Dépenses	Recettes
3 582 110.35 €	3 582 110.35 €

Vote : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 2.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 18h43.